

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

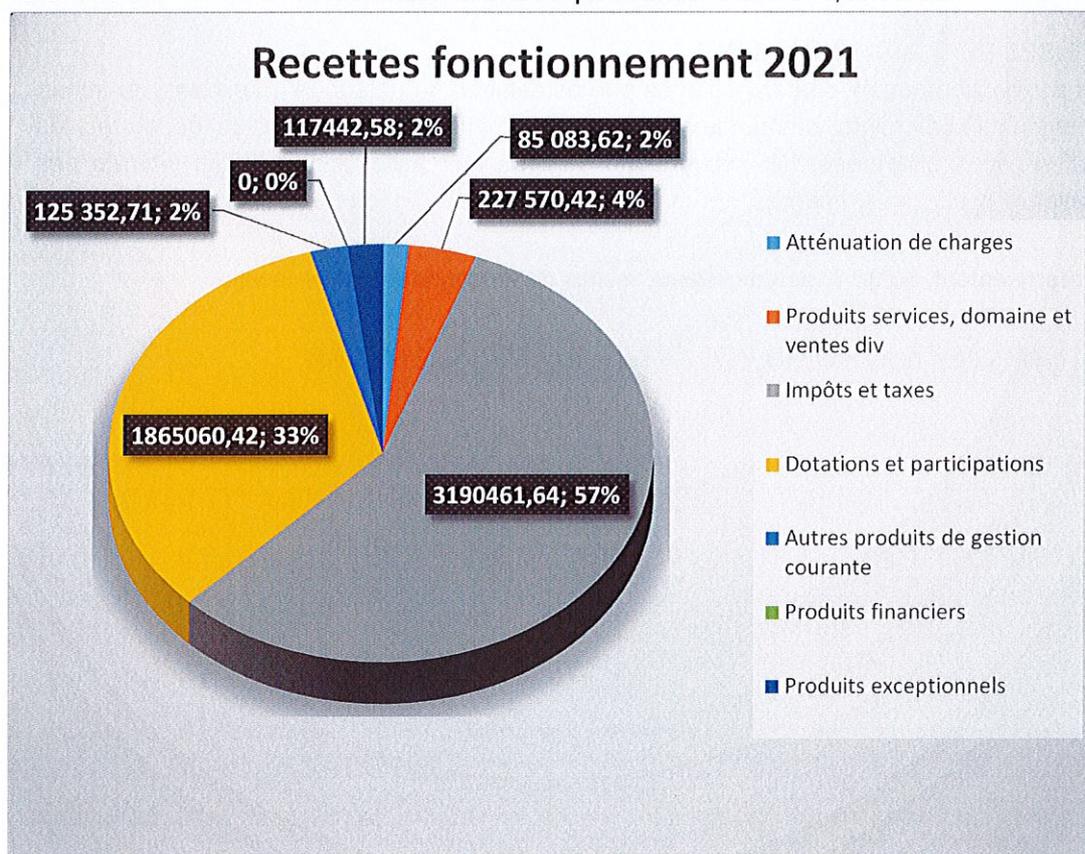
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

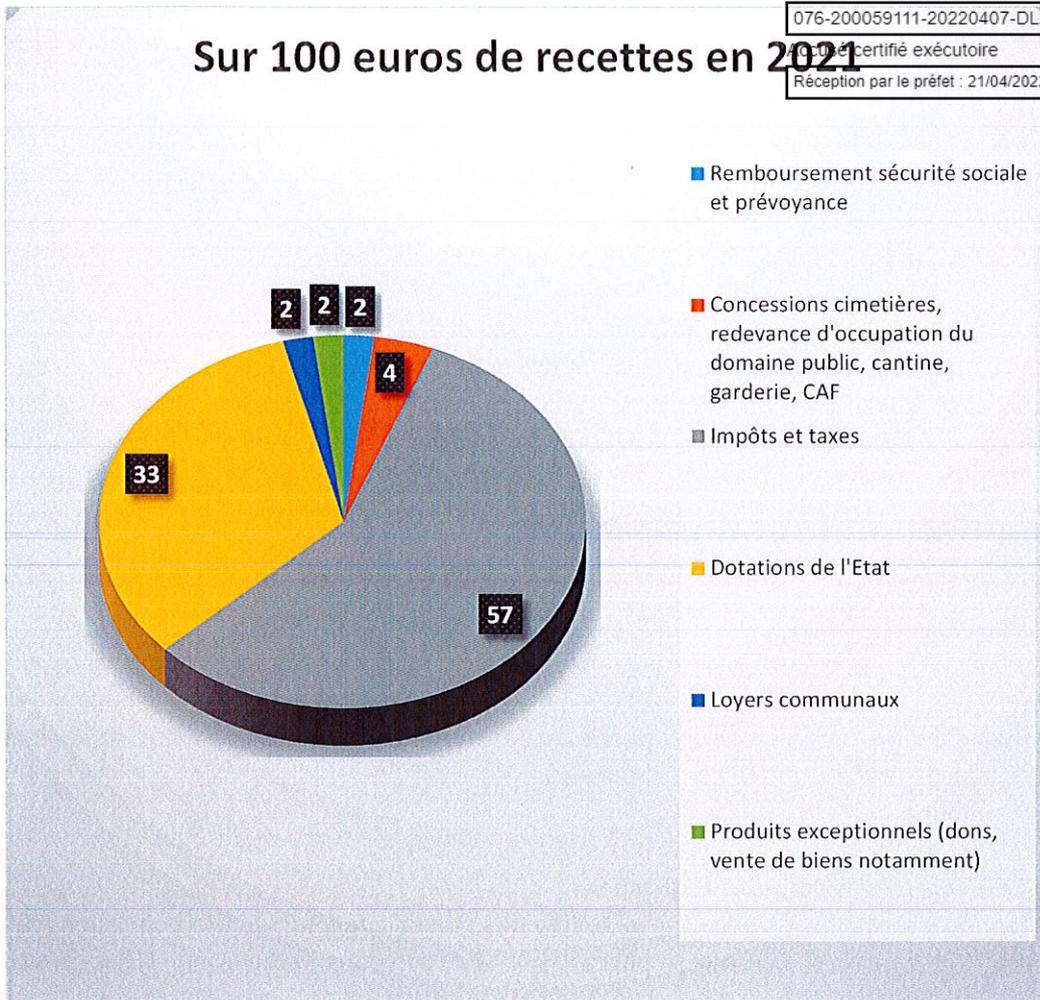
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 représentent 5 610 971,39 euros.



Sur 100 euros de recettes en 2021



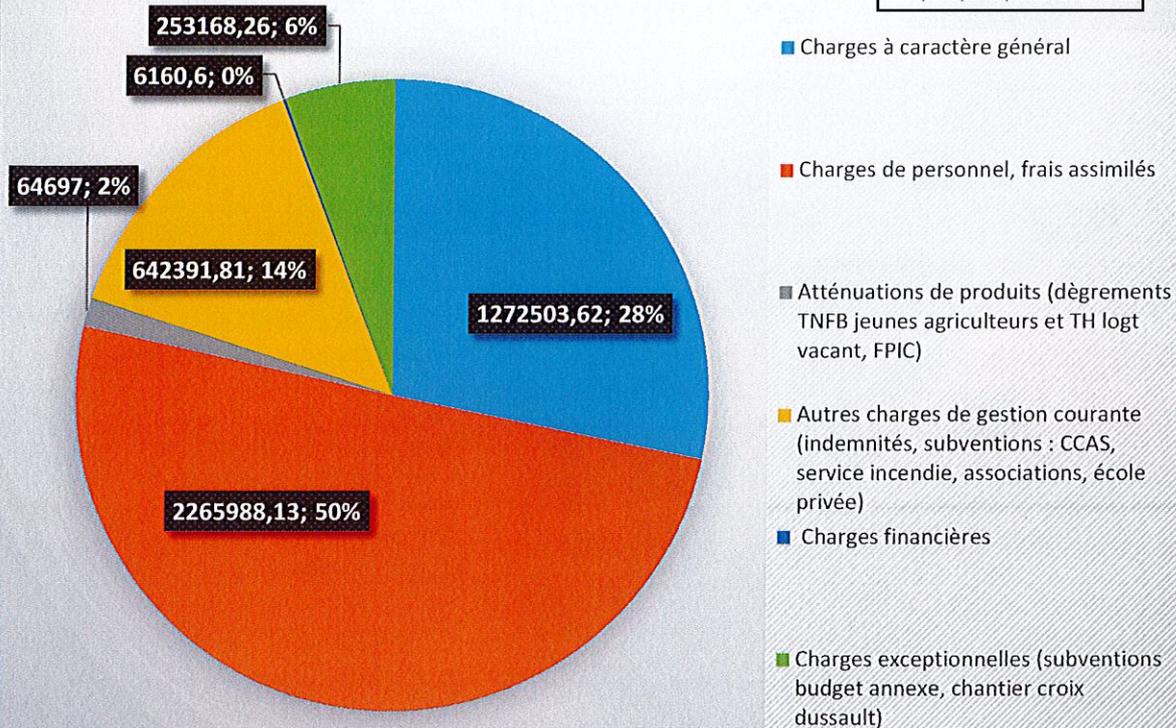
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

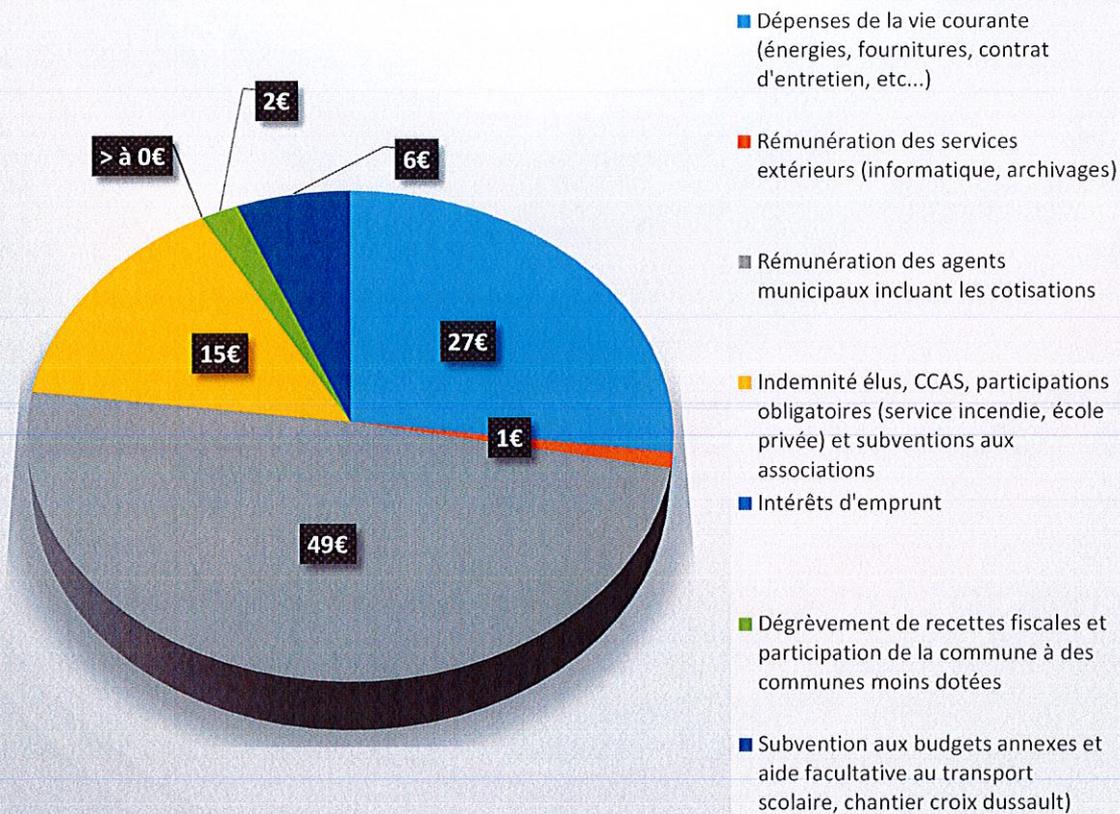
Les salaires représentent 50.30 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent 4 505 322.95 euros

Dépenses réelles de fonctionnement 2021



Sur 100 euros de dépenses de fonctionnement



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement ou épargne brute, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

En 2021, cette épargne brute s'élève à 692 505.60 € soit une épargne nette (hors remboursement du capital de l'emprunt contracté sur le gymnase s'élevant à 30 961,96) de 698 666.20 euros. Cela signifie que la capacité de désendettement de la commune de Rives-en-Seine est de 0,36 année. Autrement dit, si la commune consacrait la totalité de son épargne brute, elle rembourserait sa dette en moins de 6 mois.

Grâce à la commune nouvelle, la dotation globale forfaitaire (DGF) encaissée par la Commune s'est maintenue à 761 847 euros entre 2016 et à 2018 alors qu'elle diminuait pour les autres communes. Elle a baissé en 2019 à hauteur de 729 476 euros dans la mesure où la commune était dans sa quatrième année d'existence. En effet, l'exonération à la contribution au redressement des finances publiques consentie aux communes nouvelles qui était prévue par le pacte financier de stabilité en 2014 ne valait que pour 3 ans à compter de la création de la commune nouvelle.

DGF

2016 : 761 847 €
2017 : 761 847 €
2018 : 761 847 €
2019 : 729 476 €
2020 : 712 903 €
2021 : 681 389 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200059111-20220407-DL2022-024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (montant total pour 2021) :
2021 : 1 736 786 €
Allocation compensatrice (exonération taxes foncières) pour 2021 : 414 553 €
Les dotations versées par l'Etat (DGF + DSR + DCRTP)
- 2021 : 752 937 euros
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :
2017 : 195 836.78 €
2018 : 204 352.37 €
2019 : 198 705.97 €
2020 : 222 907,51 €
2021 : 227 570.42 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 272 883.14	Excédent brut reporté	1 744 829.96
Dépenses de personnel	2 265 988.13	Recettes des services	227 570,42
Autres dépenses de gestion courante	642 391,81	Impôts et taxes	3 190 461,64
Dépenses financières	6 160,60	Dotations et participations	1 865 060,42
Dépenses exceptionnelles	253 202,29	Autres recettes de gestion courante	125 352,71
Autres dépenses	64 697.00	Recettes exceptionnelles	117 442,58
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	4 505 322,95	Autres recettes	85 083.62
Charges (écritures d'ordre entre sections)	462 319.24	Total recettes réelles	7 355 801.35
Virement à la section d'investissement	0	Produits (écritures d'ordre entre sections)	49 176.40
Total général	4 967 642.19	Total général	7 404 977.75

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

concernant les ménages

La réforme de la taxe d'habitation en cours + lissage des taux dans le cadre de la commune nouvelle - PBF
 taux stables.

En 2021, le nouveau schéma de financement voté par la loi de finances pour 2020 s'applique avec l'affectation de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est totalement attribuée au bloc communal.

- Taxe foncière sur le bâti : Taux à 54,24 % : 2 244 994 €
- Taxe foncière sur le non bâti : 41,88 % : 51 261 €
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 0

Le produit de la fiscalité locale réellement perçu en 2021 s'élève à 1 736 786 € contre 1 724 920 € de recettes attendues.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 752 937 €.

DGF : 681 389 €.

DSR : 50 053 €

DCRTP : 21 495 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté	900 051.74	Excédent de fonctionnement capitalisés	609 176.74

Remboursement d'emprunts	30 961.96	FCTVA	356 081.04
Travaux de bâtiments (à lister)	1 235 123.55	Autres recettes	92 79.71
Travaux de voirie (à lister)	183 177.72	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	226 329.07	Taxe aménagement	40 552.16
Autres dépenses	10 185.80	subventions	1 035 324.39
Charges (écritures d'ordre entre sections)	49 176.40	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	462 319.24
Total général	2 635 006.24	Total général	2 512 733.28

c) Les principaux projets de l'année 2021 étaient les suivants :

- Rue Kennedy à Caudebec-en-Caux ;
- Redynamisation du bourg de St-Wandrille-Rançon ;
- Eglises de Villequier et Caudebec-En-Caux ;
- Démolition friche Becu à Caudebec-en-Caux ;
- Toitures des écoles de Caudebec-en-Caux.

d) Les subventions d'investissements encaissées :

- de l'Etat : plan de relance aide reconstruction + Maisons de la Croix Dussault menacées par la falaise à Villequier + toitures des écoles de Caudebec-En-Caux + église de Villequier ;
- du Département : Rue Kennedy + toitures des écoles de Caudebec-En-Caux + rénovation terrain de football + églises de Villequier et de Caudebec-En-Caux ;
- de la Région : rue Kennedy ;
- de Caux Seine tourisme : vidéo protection ;
- Autres : rénovation terrain de football.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Principaux ratios

* *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 1 067 €;

* *Produit des impositions directes/population* : 411 €;

* *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 1 328 €;

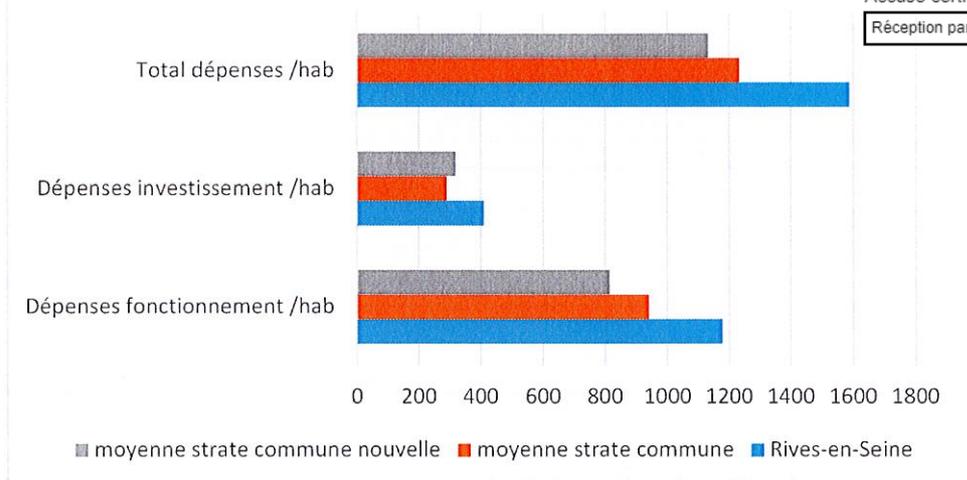
Comparaison dépenses par habitant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

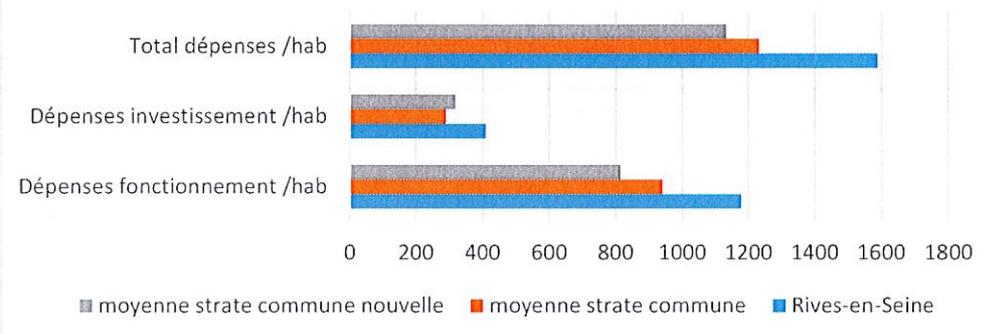
076-200059111-20220407-DL2022-024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022



Comparaison dépenses de fonctionnement (en €/hab) de Rives-en-Seine avec moyenne des communes et des communes nouvelles de même strate par habitant



b) Etat de la dette

La dette de la commune est totalement sécurisée. Au 31 décembre 2021, la dette de Rives-en-Seine est composée à 100 % de produits non structurés (risque nul). L'encours de la dette de la commune est uniquement lié à l'emprunt visant à financer le gymnase.

Le niveau d'endettement de la commune est très faible au regard des communes de même strate.

La dette par habitant (4 222 habitants) est de 97 euros (contre 95 au 31/12/2020) quand la moyenne d'une commune de même strate est de 787 euros par habitant au 31/12/2020 (Source Etudes Territoires et Finances nov 2020, AMF banque Postale).

Rives-en-Seine est donc plus de 8 fois moins endettée en moyenne, qu'une commune de même strate. Ceci résulte du fait que la commune n'investit qu'après une recherche importante de subventions et compte donc principalement sur ses recettes d'investissements et son autofinancement plutôt que sur la dette.

Si la commune devait consacrer toute son épargne brute au remboursement de la dette, elle rembourserait celle-ci en environ 3 mois quand la moyenne des communes de même strate est de 4 ans. La dette de la commune représente moins de 7 % de ses recettes réelles de fonctionnement quand elle représente près de 68,1 % pour une commune de même strate.

Les intérêts de la dette représentent 1,5 % de l'encours de la dette pour une moyenne du double pour les communes de même strate.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200059111-20220407-DL2022-024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

Compte-tenu des projets structurants envisagés plus haut, de la nécessité pour la commune de participer à l'effort de relance, des possibilités offertes par des prêts à taux très intéressants par la Caisse des dépôts, un premier emprunt de 140 000 sur 15 ans à un taux de 0,55% devait être souscrit pour la rénovation de la toiture des écoles et un second pourrait être envisagé pour la rénovation thermique des services techniques. D'autres prêts pourraient être souscrits dans les années à venir pour la réhabilitation de la friche Fiducial et pour les travaux sur le clocher de l'église Notre-Dame.

La dette du budget principal se décompose de la manière suivante :

Emprunt RES Gymnase :

500 000 euros sur 180 mois / taux fixe à 1,44 %
Capital restant dû au 31/12/2021 : 408 433 euros
Durée de vie résiduelle : 12 ans

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE : CINEMA LE PARIS

Les résultats indiquent :

Section de fonctionnement :

Montant total des DEPENSES :	+ 130 443,80 €
Montant total des RECETTES :	+ 130 443,80 €

Section d'investissement :

Montant total des DEPENSES :	+ 62 447,47 €
Montant total des RECETTES :	+ 64 096,13 €

Au budget annexe du Cinéma Le Paris (budget présenté en hors taxe), les crédits permettant d'équilibrer son budget 2021 se sont élevés à la somme de 71 217.59 € en fonctionnement contre 96 854.73 en 2020 (compte 67441). Concernant l'investissement, un excédent s'élève à 1 648.66 € contre 2 386.38 euros de déficit en 2020.

BUDGET ANNEXE : CABINETS MEDICAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce budget a été créé pour individualiser les opérations (dépenses et recettes) relatives à la location des cabinets médicaux :

- Loyers dus par la Ville à LOGEAL propriétaire des biens,
- Loyers encaissés par la Ville auprès des médecins (dans le cadre de baux professionnels),
- Frais divers (fluides, frais d'actes, ...).

Avec le décès de l'ancien kinésithérapeute et malgré l'occupation d'une partie des locaux par une autre kinésithérapeute et récemment d'un infirmier, le budget des cabinets connaît un déficit de fonctionnement qu'une subvention de la commune vient couvrir.

Section de fonctionnement :

Montant total des DEPENSES :	+ 49 354,31 €
Montant total des RECETTES :	+ 49 354,31 €

Au budget annexe des cabinets médicaux, les crédits permettant d'équilibrer son budget 2021 se sont élevés à la somme de 6 246.91 € en fonctionnement (compte 67441).

Direction des Services de l'Intérieur

076-200059141-20220407-DL2022-024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

BUDGET ANNEXE : FRICHES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune de Rives-en-Seine a créé un budget annexe FRICHES URBAINES. Le compte administratif 2021 devrait indiquer les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Montant total des DEPENSES :	+ 7 657,92 €
Montant total des RECETTES :	+ 7 657,92 €

Section d'investissement :

Montant total des DEPENSES :	+ 0 €
Montant total des RECETTES :	+ 6 742,57 €

Le compte administratif budget annexe FRICHES URBAINES retrace les opérations réelles et d'ordre relatives aux travaux de dépollution et de démolition de l'ancienne friche Deroche-Frovogel.

Au budget annexe Friches (budget présenté en hors taxe), les crédits permettant d'équilibrer son budget 2021 se sont élevés à la somme de 7 657,92 € en fonctionnement. Concernant l'investissement, un excédent s'élève à 6 742.57 €.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Rives-en-Seine le 7 avril 2022

Le Maire,

Bastien CORITON

